

DES NEGOCIATIONS A L'ONF

Après les annonces RGPP de septembre 2008 à l'ONF et les volontés de réorganisation de la direction de l'époque, le SNUPFEN Solidaires, dans le cadre de l'intersyndicale, a fait le choix, en plus de nos mobilisations internes, de porter notre message à l'extérieur de l'établissement.

Les diverses actions, le travail auprès des élus, ou du monde associatif, ont confirmé la cassure existante entre la direction et les personnels. Avec un succès certain, nous maintenons un rapport de force, une pression sur l'ONF, en mettant en avant notre vision de l'avenir de la forêt et de l'établissement.

Plus près de nous, le rapport de M. Gaymard souligne l'absence de relations sociales au sein de l'ONF et le Directeur Général a pu se rendre compte, par lui-même, lors de son audition par les parlementaires, de l'importance de cette question.

Pour le SNUPFEN, et l'intersyndicale, la venue d'un nouveau DG était une occasion à saisir pour ouvrir des négociations. La demande a été faite dès les premiers jours de son arrivée. Nous y voyons la possibilité de revenir rapidement sur les aspects de l'organisation du travail qui est une des causes du mal-être au travail de nombreux collègues.

Sans doute, pour le directeur général est-ce l'opportunité de relancer un dialogue social, rompu depuis longtemps, au sein de l'établissement ?

La Direction a une opportunité à saisir à l'aube d'un prochain contrat de plan qui risque encore une fois d'être difficile pour l'établissement.

Toutefois une reprise du dialogue social « normal » ne pourrait avoir lieu qu'avec des avancées significatives pendant les négociations.

L'intersyndicale a proposé de mettre plusieurs sujets à la discussion dont certains se recoupent avec la préparation du contrat de plan. Afin d'obtenir des résultats rapides et palpables, l'intersyndicale a demandé de traiter d'ici fin mars les points suivants :

- Le statut de l'établissement et des personnels,
- Les emplois et leur structuration par catégorie (A,B,C) et par qualité (fonctionnaires, contractuels),
- L'organisation des services (administratifs, techniques) et la spécialisation,
- L'organisation géographique (DT, agences, sites) et le maillage territorial,
- La note de service 09-G-1575 sur les missions des unités territoriales.

Produire plus de bois... est-ce possible ?

Le SNU depuis deux ans répète que les orientations validées par le Grenelle, et mises en avant par le Président de la République à Urmatt, sont un danger pour l'avenir des forêts. Aujourd'hui, enfin, l'ONF nous donne raison.

Le SNU s'est rendu au colloque interne national « produire plus tout en préservant mieux » les 07 et 08 Mars. Ce fut deux jours de débats ouverts et riches en interventions. Après des années d'application aveugle du concept « Produire plus » sans aucune réserve à l'ONF, voilà que les choses évoluent. Il semblerait qu'une erreur existe dans les chiffres de production de l'IFN, de 20 millions de m3. L'ONF et la DTCE ont apparemment retravaillé sur les chiffres (mieux vaud tard que jamais), en partant du capital sur pied des peuplements forestiers. Sur les 23 dernières années ce capital reste stable en forêt domaniale, et augmente légèrement en forêt communale. Cette analyse conclut que nous récoltons la totalité de l'accroissement en forêt domaniale, et que la forêt communale capitalise un peu, mais moins que les chiffres annoncés.

La position, nouvelle, par la voie de son DG, de l'ONF est donc de ne pas récolter un mètre cube de plus en forêt domaniale, et limiter l'augmentation de récolte en forêt des collectivités. Les décisions prises, l'ont été sur des bases erronées.

Cela reste pourtant inquiétant que cette principale info ne circule pas officiellement par la voie d'intraforêt (le CR du colloque n'aborde pas ce point), dans les CODIR et sur le terrain.

Nous avons porté publiquement ces deux dernières années ce thème d'exploitation déraisonnée des forêts, pour nous la gestion forestière ne peut pas être axée que sur l'aspect production des forêts. Nos actions et notre mobilisation auprès des associations, des politiques, et en interne, ont très certainement largement contribué à cette « révolution ».

Pour autant ce revirement ne règle pas tout et nous continuerons à porter notre slogan : « **Quelle forêt pour nos enfants ?** »

A ce jour, nous avons pu aborder les points 1 et 2 en partie.

Sur chaque sujet, le SNUPFEN, au sein de l'intersyndicale, fait des propositions qui servent de base à la négociation. Les discussions sont riches même si des digressions éloignent parfois les participants des sujets de fond. Sur la forme, la discussion est très ouverte, et visiblement la négociation sincère. Sur le fond, il nous faudra tirer les bilans en fin de cycle de négociation sans présumer du résultat. Il reste encore beaucoup à faire et la date de fin de négociation prévue initialement le 29 mars a été reportée au 8 avril 2011. Bien sûr, le bilan de ces négociations ne saurait revenir aux seuls représentants des personnels mais à tous les personnels.

Pour le SNU, l'objectif de ces négociations est de redonner un sens au travail des personnels de l'ONF. La superstructure, la spécialisation à outrance, la disparition de sites, les attaques contre la territorialité et la polyvalence ont montré leur inefficacité et sont responsables en grande partie du malaise qui règne dans notre établissement.

Nous donnons au DG une chance, unique, d'impulser un nouvel élan à l'ONF, à la gestion forestière et d'offrir des perspectives d'avenir aux personnels. Saura-t-il la saisir ?

Un volet social avec le Contrat de plan....

La direction des ressources humaines, dans le cadre de la préparation de contrat de plan, propose un groupe de travail sur les évolutions statutaires à négocier avec les tutelles.

La période serait-elle plus propice pour donner suite à toutes nos revendications ? Peut-être. Mais faire croire que toutes pourraient aboutir aujourd'hui, relève d'un niveau de démagogie sans précédent. Comme il n'est pas honnête d'omettre de dire que c'est sur les économies générées par le non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux que sont permises des avancées (directive RGPP). Et au delà, chaque mesure statutaire gage de nouveaux emplois pour les financer.

Par contre, en cette période de négociations, rien ne nous empêche de lister les avancées attendues par les personnels, pour tous les personnels et de hiérarchiser leur étude.

Mais pour le SNUPFEN Solidaires, les dossiers en cours doivent d'abord être réglés et des choix s'imposent pour les nouveaux dossiers à traiter, à courte échéance.

La revalorisation de la PSR pour les adjoints administratifs

L'ensemble des organisations syndicales et la direction s'accordent pour en reconnaître le bien-fondé car cela reste de loin la catégorie la moins favorisée en la matière au sein de l'établissement. Or nous sommes toujours dans l'impossibilité d'apporter une once d'explications sur le blocage de la tutelle financière. Pour nous ce dossier doit désormais aboutir rapidement.

Idem pour le NES B, pour les S.A.

La parution du décret serait conditionnée par la fusion du corps des SA de l'Office avec celui du Ministère (voire d'un corps interministériel). Aujourd'hui, cette fusion est imposée mais sans précisions sur les conditions dans lesquelles elle se fera. Lors de la rencontre avec la DRH, vendredi dernier, c'est unanimement que les OS ont demandé que ce nouvel espace statutaire s'applique, sans attendre la fusion.

Et le NES, pour les B techniques

Il y aura aussi à mettre en œuvre, et ce normalement avant le 31 décembre 2011, ce nouvel espace statutaire pour les B techniques (TO et TSF). Reste à en définir les modalités. Le SNUPFEN Solidaires regrette que la DRH n'ait pas engagé les discussions sur le sujet, comme prévu, l'année dernière. Mais *a priori* tout le monde n'était pas « mûr ». Nous allons pouvoir par contre maintenant nous appuyer sur ce qui est ébauché au ministère et nous espérons aboutir dans les délais impartis.

Notre priorité

En complément des dossiers ci-dessus, le SNUPFEN, a proposé que **l'intégration des C en B administratifs** soit le dossier statutaire porté prioritairement dans ces nouvelles négociations. L'évolution des fonctions de la quasi-totalité des quelques 500 adjoints administratifs restant, liée aux réorganisations, suppressions de sites et de postes, et à l'augmentation des charges de travail et de responsabilités, justifie une telle reconnaissance. Les organigrammes attestent des fonctions identiques exercées indifféremment par les SA ou adjoints dans les sites.